

MONTREAL – L'ancien policier Benoît Roberge, accusé d'avoir vendu des renseignements sensibles aux Hells Angels, subira son enquête préliminaire le mois prochain.

Un juge a prévu trois jours d'audiences, du 19 au 21 février, pour entendre la preuve contre Roberge.

Le magistrat Robert Marchi déterminera s'il existe suffisamment de motifs pour tenir un procès contre cet ancien expert des groupes de motards.

Roberge fait face à une accusation d'obstruction de la justice, une accusation d'abus de confiance et à deux accusations reliées au gangstérisme.

Il a pris sa retraite en août et travaillait depuis pour Revenu Québec. Il a été congédié à la suite de son arrestation.

L'homme est détenu depuis octobre et a choisi de ne pas se prévaloir de son droit de bénéficier d'une audience de libération conditionnelle pour l'instant.

Un interdit de publication frappe les discussions de jeudi à propos de l'enquête préliminaire.

L'accusé n'était pas présent pour l'audience et était représenté par son avocat.

Cet article [Affaire Roberge: l'ex-policier subira son enquête préliminaire en février](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#)

Affaire Roberge l'ex-policier subira son enquête préliminaire en février

Écrit par L'actualité

Vendredi, 24 Janvier 2014 00:39 -

Consultez la source sur Lactualite.com: [Affaire Roberge l'ex-policier subira son enquête préliminaire en février](#)